

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session du Comité pour les animaux
Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique), 11 - 15 décembre 2000

Mise en œuvre de la décision 11.97

CONSERVATION DE L'HIPPOCAMPE ET AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE DES SYNGNATHIDES

Le présent document a été préparé par *Project Seahorse** (Projet hippocampe) et est soumis par le représentant de la région Amérique du Nord au Comité pour les animaux.

Introduction

1. A sa 11^e session (Gigiri, 10-20 avril 2000), la Conférence des Parties à la CITES (CdP) a décidé d'entamer une action en faveur de l'hippocampe et des syngnathidés apparentés (voir décisions 11.97 et 11.153). Ces décisions comportent cinq éléments clés: 1) le Secrétariat est invité à convoquer un atelier technique pour examiner les connaissances actuelles sur ces espèces, leur commercialisation et leur état de conservation; 2) les Parties sont priées de fournir les informations existantes sur les espèces de syngnathidés présentes dans leur territoire, leurs pêches, leur commerce et leur législation interne; 3) le Secrétariat est invité à encourager la recherche scientifique sur cette famille; 4) le Secrétariat est prié d'étudier des moyens d'associer les parties intéressées à la gestion des syngnathidés; et 5) le Comité pour les animaux est prié de préparer un document de discussion pour la CdP12. *Project Seahorse* a été invité par le représentant de la région Amérique du Nord au Comité pour les animaux à émettre des suggestions pour faire avancer les initiatives prises par les Parties.

Atelier technique

2. la décision 11.153 charge le Secrétariat de:
 - b) *coopérer, en fonction des fonds extrabudgétaires disponibles, avec d'autres organismes compétents, y compris dans le secteur de la pêche, en vue d'organiser un atelier technique chargé d'examiner et d'étudier les données biologiques et commerciales afin d'aider à définir les priorités en matière de conservation et de déterminer l'action à entreprendre pour assurer la conservation des hippocampes et autres syngnathidae.*

* Directrice du *Project Seahorse*: Dr. Amanda Vincent, Département de biologie, Université McGill, 1205 Ave Dr. Penfield, Montréal, Québec H3A 1B1 Canada Tél.: +1(514)398-5112 Télécopie: +1(514)398-5069 courriel: amanda_vincent@macan.mcgill.ca

Il pourrait être utile que le Secrétariat CITES et les Parties sachent que *Project Seahorse* prévoit d'organiser un symposium sur la biologie des syngnathidés durant le premier semestre de 2001, sous réserve de financement. Ce symposium permettrait à des biologistes du monde entier, spécialistes des syngnathidés, de discuter des résultats de leurs recherches et d'établir un nouveau programme de recherche. Les résultats préliminaires et les résumés de cette réunion devraient être utiles aux Parties lors de l'atelier technique. Les Parties seront peut-être intéressées de savoir que *Project Seahorse* publiera une nouvelle monographie internationale substantielle sur le commerce mondial des hippocampes et autres syngnathidés durant le premier semestre de 2001. Ce travail permettra d'actualiser les études sur le commerce de 1993 et 1995. Il montrera clairement que le commerce est plus important que ce qu'on croyait jusqu'à présent et que les prises incidentes dans les chaluts et autres engins de pêche fait peser une pression considérable sur ces espèces ichtyologiques. Cette recherche devrait se révéler utile aux Parties lors de l'atelier technique. Le texte provisoire de certaines sections de la monographie sur le commerce sera envoyé aux Parties intéressées avant la publication, pour obtenir leurs commentaires.

Réunion d'informations

3. la décision 11.153 charge le Secrétariat de:

c) *demander aux Parties de fournir, pour qu'elles soient examinées dans le cadre de l'atelier technique, toutes les informations utiles concernant l'état, les prises, les prises incidentes et le commerce des hippocampes et autres syngnathidae, ainsi que des renseignements sur les mesures nationales visant à assurer la conservation et la protection de ces espèces, et examiner ces mesures pour voir si elles sont appropriées.*

Project Seahorse encourage la réunion, la compilation, la synthèse et l'évaluation d'une série de données, tout en sachant que certaines Parties ne pourront fournir qu'une partie des informations reconnues comme importantes. La connaissance de ces espèces est si lacunaire que toute information quantitative et qualitative (même anecdotique) sera précieuse et pourrait être incorporée dans les plans et mesures de conservation. Il est recommandé de demander aux Parties de fournir les renseignements suivants:

I. Etat

Pour évaluer l'état de conservation des espèces de syngnathidés et élargir notre connaissance biologique en tant que base d'une gestion efficace, il importe de rassembler toutes les informations disponibles sur les syngnathidés, à savoir (pour les raisons indiquées en *italiques*):

- a) Les données nationales sur les syngnathidés: espèce, répartition nationale, habitat, profondeur et saison de reproduction *parce que la conservation à long terme des syngnathidés dépend de la compréhension de leur biologie;*
- b) Un répertoire des recherches nationales sur les syngnathidés *parce que la coordination de la recherche scientifique mondiale sur les syngnathidés dépend de la compréhension des travaux de recherche antérieurs et en cours,*
- c) une liste de la littérature nationale de référence sur les syngnathidés, scientifique et parallèle *pour améliorer notre compréhension collective de la biologie des syngnathidés;*
- d) une liste des utilisations médicinales, ornementales et à titre de curiosité des syngnathidés (par espèce) *parce qu'évaluer la durabilité de l'exploitation dépend de la compréhension de la nature de cette exploitation;*
- e) une liste des emplacements et des coordonnées des collections nationales de spécimens de syngnathidés *parce qu'éclaircir la confusion taxonomique qui entoure les syngnathidés dépend de la coordination mondiale des efforts et de l'amélioration de notre connaissance de la répartition géographique des syngnathidés;*
- f) le nom et les coordonnées des services gouvernementaux chargés d'approuver, de faciliter et/ou de réaliser des recherches sur la biologie des syngnathidés; *parce que la conservation à long terme des syngnathidés dépend d'une meilleure connaissance de ces espèces dans la nature et en captivité, et parce que des réseaux de chercheurs spécialisés sont grandement nécessaires.*

II. Prises et prises incidentes

Les données sur le niveau d'exploitation des syngnathidés, qu'il s'agisse de prises ciblées ou incidentes, sont indispensables pour suivre les changements dans les populations sauvages et évaluer la durabilité de la demande actuelle. Ces informations incluraient:

- a) des données sur les débarquements de syngnathidés (prises directes et incidentes, par espèce et par type d'engin de pêche) *parce qu'évaluer la durabilité de la demande dépend de la compréhension des niveaux d'exploitation;*
- b) le nom et les coordonnées des services gouvernementaux chargés de tenir à jour les statistiques sur les débarquements de syngnathidés *parce que la conservation à long terme des syngnathidés dépend de la surveillance permanente des niveaux d'exploitation;*
- c) une description de la flottille de chaluts de fond, y compris la taille de cette flottille, les dimensions des bâtiments de pêche, le type d'engins (maillage et taille des filets), l'emplacement et la profondeur des opérations, les prises ciblées et incidentes, et d'autres variables (consulter l'exemple de fiche technique qui figure en annexe) *parce qu'on sait que le chalutage par le fond représente une menace importante pour les populations de syngnathidés.*

III. Commerce

L'information sur la nature et l'ampleur du commerce est une pierre angulaire de la conservation efficace des syngnathidés. Les Parties devraient être priées de fournir les renseignements suivants:

- a) une liste des codes commerciaux pertinents, des procédures de délivrance des permis et autre législation relative à l'importation, l'exportation et la réexportation de spécimens vivants et séchés de syngnathidés *parce que rassembler les données commerciales mondiales pertinentes exige une compréhension des systèmes de codification régionaux;*
- b) des statistiques sur le commerce concernant les importations, les exportations et les réexportations de spécimens vivants et séchés de syngnathidés, sur une période aussi longue que possible *parce que l'évaluation de la durabilité des syngnathidés dépend de la compréhension des niveaux actuels et antérieurs du commerce;*
- c) le nom et les coordonnées des services gouvernementaux chargés de tenir à jour les statistiques commerciales sur les syngnathidés *parce que la conservation des syngnathidés dépend de la surveillance des niveaux du commerce, soutenue par un réseau mondial d'autorités clés.*

IV. Mesures internes en faveur de la conservation et de la protection des syngnathidés et leur évaluation

Les Parties disposent peut-être d'une législation et ont peut-être pris des initiatives de gestion en faveur de la conservation des syngnathidés, qui devront être documentées et évaluées, à savoir:

- a) une législation portant spécifiquement sur les syngnathidés et une législation affectant potentiellement les syngnathidés (saisons de clôture de la pêche, restrictions applicables aux engins de pêche, zones marines protégées, conditions de délivrance des permis pour les projets d'aquaculture, etc.) *parce que la prise de mesures appropriées pour la conservation à long terme des syngnathidés dépend de la compréhension de la législation en vigueur;*
- b) des projets nationaux de conservation des syngnathidés ou des ressources côtières *parce que la prise de mesures appropriées pour la conservation à long terme des syngnathidés dépend de la compréhension des initiatives de conservation existantes;*
- c) des évaluations de la capacité de gestion et de lutte contre la fraude concernant les pêches pertinentes et la législation commerciale.

Commentaires du Secrétariat

4. Le Secrétariat remercie l'auteur du document pour les informations fournies mais constate avec préoccupation le taux de réponse relativement faible à des demandes de renseignements similaires

adressées aux Parties par le passé. En conséquence, le Comité est invité à commenter la réunion d'informations à la lumière des recommandations formulées (et un ordre du jour possible et la liste des participants à un atelier chargé d'examiner ces informations).

Exemple de fiche technique sur la flottille de pêche

Port d'attache de la flottille (emplacement): _____

Nombre de bâtiments de pêche: _____

Taille moyenne des embarcations (m ou tonnage): _____

Engins de pêche: maille étirée: _____ longueur du filet: _____ largeur du filet: _____

Durée moyenne des campagnes de pêche: _____

Nombre de voyages/mois et mois de pêche par année: _____

Profondeur de la pêche: _____

Distance de la côte: _____

Zone de pêche approximative (en km²): _____

Habitats couverts (herbiers marins, sable, etc.): _____

Espèces visées: _____

Espèces prises accidentellement: _____